

Nom du souscripteur : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

Je confirme mon inscription pour le voyage à moto (Intitulé) : \_\_\_\_\_

Départ le, \_\_\_\_\_ et je serai accompagné(e) de \_\_\_\_\_ personne(s)



		Qté	Prix Unitaire	Total
Forfait base binôme / pers.				
Forfait base solo / pers.				
Options (A compléter selon votre destination et selon les options voyage proposées)	Suppl. binôme - moto cat « sup »			
	Suppl. pilote solo - moto cat. « base »			
	Suppl. pilote solo - moto cat « sup »			
Assurances Moto (en option selon la destination)	Cautions & Franchise			
	Dommages aux tiers			
			<b>Sous-total</b>	
Assurances facultatives	Formule « Essentielle » ou « Confort »			
	Garantie prix (si révision prix selon Art L 211-12)		5,00 €	
Montant total de la souscription				
Acompte versé à l'inscription				
Solde à payer <b>sans relance</b> impérativement 45 jours avant le départ				

**Mode de règlement**     Chèque     Virement     Carte bancaire     Chèques vacances

Je choisis un règlement mensuel échelonné     (nous contacter)

L'enregistrement définitif des inscriptions est réalisé et confirmé par nos soins dans l'ordre d'arrivée des bulletins d'inscription dûment complétés et signés ainsi que la réception de votre acompte de 30% par tout moyen à votre convenance. En cas d'inscription à moins de 40 jours du départ, le montant à verser à l'inscription est égal au montant total du voyage.

	Nom / Prénom	Moto choix 1	Moto choix 2	Moto choix 3	Assurance annulation
Equipage 1					
Equipage 2					

**Assurances** : Si vous constatez à posteriori, être détenteur d'une garantie antérieure pour les risques couverts par l'assurance souscrite, vous avez la possibilité de renoncer sans frais à cette (ces) assurance(s) dans un délai de 14 jours à compter de sa souscription et tant qu'aucune garantie n'a été mise en œuvre.

Si vous n'avez pas choisi l'une des assurances proposées ci-dessus et que vous êtes déjà assurés à titre individuel ou collectif pour les garanties assistance et rapatriement, nous vous remercions de compléter les informations demandées ci-dessous.

Compagnie(s) d'assurance \_\_\_\_\_ N° de contrat(s) \_\_\_\_\_

**Conditions d'annulation du voyage**

- A plus de 40 jours du départ : 15% du montant total du voyage / Frais engagés non recouvrables
- De 39 à 30 jours du départ : 30% du montant total du voyage / Frais engagés non recouvrables
- De 29 à 8 jours du départ : 75 % du montant total du voyage / Frais engagés non recouvrables
- A moins de 8 jours du départ : 90% du montant du voyage / Frais engagés non recouvrables
- Non présentation le jour du départ : 100% du montant total du voyage

Important : Si le nombre de participants est inférieur au minimum requis pour constituer un groupe (différent selon le circuit), le voyage peut être annulé (Voir Conditions particulières de vente § « Annulation, modification du voyage à l'initiative d'Air Moto Tours »).

**Révision du prix** : En référence à l'article L 211-12 du code du Tourisme les prix prévus au contrat sont révisibles jusqu'à 30 jours du départ, pour tenir compte des variations du coût des transports, des redevances et taxes, des taux de change. (Voir le programme détaillé et conditions particulières de vente § « Prix »).

**Documents et formalités** : L'accomplissement des formalités est du ressort du voyageur. A défaut, votre voyage pourrait être compromis. Les ressortissants étrangers devront se rapprocher de leurs autorités consulaires compétentes pour connaître les documents et/ou autorisations, vaccins requis pour leur voyage. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez vous reporter au programme du voyage auquel vous avez souscrit et aussi consulter les liens ci-après :

- Infos sécurité et risques pays : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs>
- Infos santé et risques sanitaires : [www.social-sante.gouv.fr](http://www.social-sante.gouv.fr)
- Infos transport aérien : [www.developpement-durable.gouv.fr/-Codes-lois-et-reglements-de-l-.html](http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Codes-lois-et-reglements-de-l-.html)
- Inscription centre de crise : <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>

**A fournir lors de l'inscription** : Nous vous remercions de nous adresser par voie électronique et/ou de joindre au bulletin d'inscription les éléments ci-après. Ils sont indispensables pour l'enregistrement de votre inscription.

- Copie du passeport (pages 2 et 3) pour chaque participant
- Copie recto et verso du permis de conduire français pour chaque pilote

Personne(s) de votre entourage à contacter, uniquement, en cas de nécessité au cours du voyage

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

Je soussigné : \_\_\_\_\_ agissant tant pour moi-même que pour le compte des autres personnes inscrites sur ce bulletin d'inscription, certifie avoir pris connaissance du descriptif détaillé du voyage et de sa fiche technique, des conditions générales et particulières de vente Air Moto Tours, et notamment des conditions d'annulation. Je confirme avoir eu accès aux conditions générales, liste des garanties, limitations et exclusions du contrat d'assurance auxquelles j'ai éventuellement souscrit.

<p>Selon la loi « Informatique et libertés », vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant.</p> <p>Conformément aux articles L. 121-16-1 et L121-21-8 du Code de la Consommation, le présent contrat n'est pas soumis au droit de rétractation.</p>
---

Date et signature	
Souscripteur	Air Moto Tours

**Médiation** : En cas de litige survenant à l'issue de la signature du contrat, après avoir saisi le service clients de l'agence Air Moto Tours et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 30 jours, le client peut saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site: [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel).

Depuis le 15 février 2016, suite à l'entrée en vigueur du Règlement Européen n°524/2013 ODR, vous pouvez également vous adresser à la Commission Européenne qui a mis en place une plateforme de règlement en ligne des litiges et vous permettant de régler ce différend. A ces fins, vous retrouverez toutes les informations nécessaires sur le site <http://webgate.ec.europa.eu/odr>.